

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec LA COMPAGNIE FHEEL CONCEPTS

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie FHEEL CONCEPTS domiciliée 22, rue Guynemer 31200 TOULOUSE pour 8 représentations au théâtre l'Eclat du spectacle « Hold on » les 14 et 15 avril 2023 pour un montant de 3.000 € TTC.  
DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 1.626,40 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 21 mars 2023

Acte publié le 06.04.23

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230321-76-AU  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine